



Communiqué
28 juin 2022

Dégel du point : 3,5% d'augmentation = 100% mépris

Après une période glaciaire prolongée de plus ou moins 10 ans, c'est donc 3,5 petits pourcents d'augmentation du point d'indice qui ont été annoncés ce matin par Stanislas Guérini. Cette augmentation ne couvre même pas l'inflation sur un an qui s'établit à 5,2 % et qui poursuit son accélération. Les agent-es publics ont perdu 20% de pouvoir d'achat depuis 10 ans. On est donc bien loin du compte.

Quant aux autres mesures annoncées, elles sont une déception pour certaines et ne relèvent pas des mesures générales salariales que les agent-es publics attendent pour d'autres. Par exemple, la reconduction de la GIPA prouve que le gouvernement a conscience que la mesure de dégel est insuffisante.

Le gouvernement a profité de la réunion de ce jour pour annoncer des mesures qui ne sont pas directement liées au dégel du point d'indice. Ces mesures telle l'augmentation de la prestation interministérielle restauration à l'Etat (+ 7%), l'amélioration de l'assiette du forfait mobilité durable désormais cumulable avec un titre de transport en commun, ou encore l'amélioration des débuts de carrière B ne peuvent faire illusion face à l'absence de mesures générales indiciaires globales tendant à la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par la revalorisation de l'ensemble des grilles de carrière. Ces annonces donc une réelle déception pour l'ensemble des 5,5 millions d'agent-es publics qui sont pourtant en première ligne et font preuve d'un engagement sans faille en particulier pendant la période de crise sanitaire.

Solidaires Fonction publique revendique :

- une importante revalorisation du point d'indice qui couvre l'évolution de l'inflation (+10% depuis 2017)
- L'attribution de 85 points d'indice, soit environ 400€ pour toutes et tous
- la revalorisation des carrières, et notamment celle des filières féminisées, pour l'égalité salariale,
- l'intégration d'une large partie des primes dans le traitement
- l'indexation automatique de la valeur du point sur le coût de la vie
- les revalorisations doivent intégrer la situation des contractuel-les

Les agent-es publics valent mieux que le mépris.